



Secteur Travail :

SYNTEF-CFDT

8bis, rue Lecuireot – 75014 PARIS

Tel : 01 40 52 02 11

Fax : 01 40 52 02 19

Mél : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

Toute l'info sur le site du SYNTEF :

www.syntef-cfdt.com

Secteur Solidarité :

Fédération INTERCO CFDT

47-49 avenue Simon Bolivar - 75019 PARIS

Tel : 01 56 41 52 61 ou 52 93

SACAS-CFDT

14, avenue Duquesne – 75007 PARIS

Tel : 01 40 56 44 54

Mél : syndicat-cfdt-adm-centrale@sante.gouv.fr

COMPTE-RENDU CAP des Secrétaires administratifs du 9 juin 2010

L'ordre du jour de cette CAP portait sur les points suivants :

1. Désignation des membres appelés à siéger en comité technique paritaire ministériel et aux commissions de réforme.
2. Examen du projet de mobilité des secrétaires administratifs relevant des ministres chargés des affaires sociales au titre de l'année 2010 (mutations).
3. Examen des demandes de prises en charge, par voie de détachement ou d'intégration directe, dans le corps des secrétaires administratifs relevant des ministres chargés des affaires sociales au titre de l'année 2010.
4. Examen des demandes d'intégration dans le corps des secrétaires administratifs relevant des ministres chargés des affaires sociales.
5. Titularisations de travailleurs handicapés recrutés en application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat.

Point n° 1 : Désignation des membres appelés à siéger en CTPM et Commission de Réforme

Règlementairement, le CTPM traite des réformes statutaires. Des représentants du personnel doivent y siéger.

- En CTPM :

M. Alain GIRAUDO – UNSA
M. Christian DOPLAT – CGT

La présence des représentants syndicaux est nécessaire pour défendre les agents.

- En Commission de Réforme

L'administration transmet la liste des membres. Les représentants dont le domicile est le plus proche de la commission concernée sont appelés à siéger.

Point n° 2 : Mutations

L'administration a procédé à un **rappel des principes** concernant les mutations :

Tronc commun concernant les trois secteurs (Travail, Santé-solidarité, jeunesse et sports) : il y a toujours un mouvement annuel unique.

C'est le CTRI qui décide des postes vacants.

Pour le secteur travail : un avis de vacance de poste (commun contrôleur du travail/secrétaire administratif) est publié deux fois par an.

Pour les deux autres secteurs, les postes vacants sont publiés sur la BIEP (Bourse Interministérielle de l'Emploi Public), avec accès réservé pendant 30 jours aux agents du ministère (sur l'intranet santé). Ce n'est qu'ensuite que la consultation s'ouvre à l'interministériel.

Cependant l'ensemble des postes est considéré comme **susceptible d'être vacant** et les agents peuvent exprimer des vœux même si aucun poste n'est vacant au jour de la CAP dans le département de leur choix.

Les vœux sont exprimés **pour une année** et valables uniquement pour l'année considérée.

Le tableau de mutation est établi à partir des vœux exprimés, il est valable jusqu'à la publication du mouvement de l'année suivante.

Il pourvoit les emplois vacants au jour de la CAP

Pour les départements où il n'y a pas de poste vacant, les agents sont classés et obtiennent leur mutation au fur et à mesure des vacances de poste.

La date unique d'effet du mouvement est fixée au 1^{er} septembre de l'année (des dérogations sont possibles mais rares).

Il n'y a mutation que lorsqu'il y a changement de résidence administrative. Dans le cas contraire c'est considéré comme un mouvement interne traité au niveau local et non soumis à la CAP.

Lorsqu'un poste est vacant, une fiche de poste est établie, et l'avis du directeur de la structure d'accueil est requis sauf pour les agents souhaitant une mutation sur le secteur Travail.

La CFDT (comme les autres organisations syndicales) est hostile à la demande d'avis du directeur qui primerait sur l'avis de la CAP.

Fort heureusement les critères statutaires (rapprochement familiaux...) priment encore sur l'avis du directeur !!!

La CFDT s'est opposé fermement à la constitution d'un vivier de candidats par ordre alphabétique dans lequel les directions pourraient venir « faire leur marché ». L'administration nous a assuré qu'un classement conforme aux règles statutaires de la Fonction publique continuerait à être appliqué.

353 demandeurs (123 mutations⁽¹⁾ – 230 prises en charge⁽²⁾) en donnant 1669 demandes de mutation ou de prises en charge.

(1) SA ministère

(2) Agents extérieurs

Candidats retenus :

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations
ALSACE			
DRJSCS 67	Eric RICHEFORT	LA POSTE	Pas de candidat interne
AQUITAINE			
DDCS 33	Frédéric SENEL	Direccte Picardie	
DDCS 24	Pierre MARTIN	LA POSTE	Pas de candidat interne
MNC	Carole CAMBON	LA POSTE	Pas de candidat interne
AUVERGNE			Pas de poste vacant
BASSE NORMANDIE			2 postes en ARS 61 mais pas de candidat
BOURGOGNE			Pas de poste vacant
BRETAGNE			
EHESP	Sylvie CHALIN	EDUCATION NATIONALE	Déjà sur place – 1 poste à pourvoir à l' EHESP
DDCS 35	Evelyne JUBEAU	LA POSTE	Pas de candidat interne
ARS 35	Alexandra EMERAUD	LA POSTE	
ARS 35	Christophe PAIN	ARS 53	
CENTRE			
ARS 45	Caroline GINER	ARS 34	Réintégration
CHAMPAGNE ARDENNE			
ARS 51	Isabelle MERIOT	LA POSTE	Pas de candidat interne
ARS 51	Nathalie FORTIER	LA POSTE	Reste 3 Postes vacants en ARS
CORSE			
UT 2B	Marie Sébastienne BACCAR FIORINI	DAGEMO	

Candidats retenus

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations
CORSE			
ARS 2 A	Arianne PRIGENT-THOMAS	PREFECTURE SEINE ST DENIS	
DDCS Corse du Sud	Estelle PERONI	DRH	
FRANCHE COMTE			Pas de Poste
HAUTE NORMANDIE			Pas de candidat retenu – Poste reste vacant
ILE DE FRANCE			
CABINET	Karine YBORRA	ARS 35	
CIF DE MONTROUGE	Lucie HADDAD	DRTEFP ILE DE France	
DIRECCTE 75	Sabrina BROWN	ARS 93	1 Poste vacant
UT 95	Emmanuelle BERGES	ARS 75	
UT 94	Caroline DUMESNIL	Réintégration	
UT 92			Pas de Candidat – Poste reste vacant
DDCS 75	Anne Laure SIMPLICE	ARS 78	
DDCS 75	Emmanuel DE BARRAU	ARS 44	
DRJSCS 75	Vincent HILAIRE	DDCS 42	
DRJSCS 75	Valérie EMERANCIENNE	DDCS 91	
DDCS 91	David FIBLEUIL	LA DEFENSE 75	
DDCS 92	Marie-Joséphine LOUISET	DRTEFP 59	
DDCS 92	Marisa LIM	GROUPE LARIBOISIÈRE	
DDCS 92	Christophe LEITE	LA POSTE	
DDCS 94	Nadège BOSCHER	DDASS 93	
LANGUEDOC ROUSSILLON			
ARS 30	Marie-Hélène DEMANDOLX	DDTEFP 13	
LIMOUSIN			Pas de Poste
LORRAINE			
ARS 88	Jean-Marc GRANDJEAN	ARS54	
DDCS 88	François RYK	LA POSTE	Pas de candidat interne
ARS 54	Marie-Louise THIBOUT	LA POSTE	
ARS 54	Sylvie DUBOIS	LA POSTE	
ARS 54	Sylvie CHARTIER	LA POSTE 75	
MIDI PYRENEES			
ARS 09			Pas de candidat
DDCS 81	Florence BES	Santé Midi Pyrénées	
ARS 31	Karine CAROMOREYT	Ministère de la Défense	
ARS 31	Melladia MEGHRAOUI	ARS 82	
ARS 31	Josiane NIGOU	LA POSTE	
ARS 31	Marie-Hélène GIRODOLLE	LA POSTE	
NORD PAS DE CALAIS			
DDCS 59	Lydie AUGE	ARS 69	
ARS 59	Véronique LOUCHEZ	Ministère de l'Intérieur	
ARS 59	Colette TCHENDO	Gouvernement Militaire de Paris	
DRJSCS 59			Aucun candidat
PAYS DE LA LOIRE			
DDCS 72	Nordine VALLAS	Equipement 72	
DRJSCS 44	Christiane HENAULT-MARIE	IMMIGRATION	
PICARDIE			
DDCS 02			Aucun candidat
DDCS 60	Martine MAFILLE	Détachée Santé	
DRCSJS 80	Eric ROUSSELLE	Santé de l'Oise	
POITOU CHARENTES			Aucun Poste
PACA			
ARS 05	Hélène RENIER	ARS 91	
UT 06	Michèle GARSALT	DAGEMO	

Candidats retenus

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations
PACA			
ARS 13	Ramata MROIVILI	ARS 77	
ARS 13	Christine CONSOLARO	Territoriale Alpes Maritimes	
ARS 13	Michèle BRUTINEL	La Défense	
ARS 13	Anne-Marie WILLIAM	CLEISS	
DDCS 13	Sara GOY	ARS 01	
DDCS 13	Corinne LATIL	La Défense	
ARS 83	Isabelle VINCENT	LA POSTE	
DDCS 04			Aucun candidat – 1 Poste vacant
ARS 04			Aucun candidat – 1 Poste vacant
RHONE-ALPES			
DDCS 69	Nadine LANTHEAUME	LA POSTE	
DRJSCS 69			4 Postes vacants
ARS 38	Colette BIOLCHIMI	ARS 26	
DDCS 38	Denys DEJEAN	ARS 30	
DDCS 38	Annie TROUSSIER	LA POSTE	
ARS 07			Aucun candidat
ARS 69	Sonia VIVALDI	ARS 77	
ARS 69	Jeanine JUBAULT	LA POSTE	
ARS 69	Isabelle THOMAZEAU	LA POSTE	Reste 4 postes ARS 69
DDCS 01	Laura RODRIGUES	Santé haute marne	
DDCS 26	Lionel MARTINON	DDCS 69	
UT VILLEFRANCHE SUR SAONE	Isabelle REITER	ARS 69	
GUADELOUPE			
ARS 971	*		
ARS 971	Annick LECOLAS	DAGEMO	
DSDS 971	Nadine GIRAULT	DDASS 92	
DSDS 971	Charlise LASALLE	DRT	
MARTINIQUE			Aucun Poste
GUYANE			
DSDS 973			Retrait du poste suite à décision de justice
REUNION			Aucun Poste
SAINT PIERRE ET MIQUELON			Aucun Poste
MAYOTTE			
DDASS 976	Pierre RICHE	DDRASS 974	

*** Concernant ce poste en ARS 971, les organisations syndicales ont trouvé la proposition de l'administration illégitime alors qu'un autre agent avait un motif plus valable (rapprochement familial). Un vote a eu lieu pour départager les avis.**

Proposition de l'administration :

Pour : 7 (administration)

Abstention : 1 (administration)

Contre : 8 (organisations syndicales)

Proposition des organisations syndicales :

Pour : 8 (organisations syndicales)

Abstention : 1 (administration)

Contre : 7 (administration)

La CAP s'est prononcé favorablement pour la mutation de M. THUDOR (Rodolphe). Le poste est en attente d'une décision définitive qui devra être motivée si toutefois l'administration ne suivait pas la décision de la CAP.

Point n° 3 : Examen des demandes de prises en charge, par voie de détachement ou d'intégration directe, dans le corps des secrétaires administratifs relevant des ministres chargés des affaires sociales au titre de l'année 2010.

Point N° 4 : Examen des demandes d'intégration dans le corps des secrétaires administratifs relevant des ministres chargés des affaires sociales.

Les points 3 et 4 ont été approuvés.

Point n° 5 : Titularisations de travailleurs handicapés recrutés en application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat.

La CAP donne un avis favorable aux titularisations.

Un deuxième point concernait le dossier d'un agent pour lequel une titularisation en SA n'était pas jugée possible par l'administration qui proposait un nouveau contrat dans le corps des adjoints administratifs. L'administration s'engage à ce qu'elle soit reçue par le bureau compétent pour en parler avec elle.

Les organisations syndicales ont été unanimes à trouver l'argumentation de l'administration insuffisamment motivée. Un vote sur la proposition de l'administration a donc eu lieu.

Proposition de l'administration
Pour: 8 (Administration)
Contre : 8 (Organisations Syndicales)

En attente d'une décision définitive, la décision est à l'arbitrage du ministre.
oooOooo

Vos élu(e)s CFDT sont :

Catherine ROCHER – titulaire – catherine.rocher@direccte.gouv.fr

Christophe BIZET – suppléant – christophe.bizet@travail.gouv.fr

Pour toute aide ou conseil n'hésitez pas à les contacter

Je souhaite adhérer à la CFDT et souhaite être contacté(e) :

Nom.....

Prénom.....

Affectation.....

Secteur :

Téléphone.....

Mél

À retourner par mél à :

syndicat.cfdt@travail.gouv.fr **pour les agents du secteur travail**

syndicat-cfdt-adm-centrale@sante.gouv.fr **pour les agents du secteur solidarité**